



Procès-verbal de la Commission de quartier 2 Contrat de quartier durable Magritte

Date : jeudi 26 octobre 2017

Lieu : école Jacques Brel – rue Esseghem, 101 à 1090 Jette

Heure : 18h30-22h10

Présents :

Membres

- **Habitants** : P. ADOKPO, S.DEFRANCE, A. DIRICKX, H. DEPRAZ EL KABIR, E. FUERTES GONZALEZ, H. HAMDACH, T. NTAMASHIMIKIRO, S. SAHOULI, J. VAN DER AUWERMEULEN, D. VERDEN, K. VERMEERSH.
- **Secteur associatif** : S. DECLERCQ (Maison médicale), B. FRANCO (Source d'harmonie), W. HAUWAERT (Collectif Stop Terminus), V. HUYBRECHT (L'Abordage), E. LE TEXIER (Comité Magritte), B. MACBAHI (Centre culturel d'Averrois), A. MAHMOUDI (FSE Crew Jette), C. THIBAUT (Musée Magritte), C. VAN DER AUWERA (Casablanca), S. VANDERHAEGHEN (école Jacques Brel), I. VERBEKE (GC Esseghem), H. DE RIDDER (Collectif Jules Lahaye).
- **Secteur public** : J. DI VINCENZO (Foyer Jettois), H. DOYEN (commune), C. EYNATTEN (CPAS), F. GROOTEN (VGC), M-C. MIGERODE (Réseaux Habitat), M. JANSSENS (commune), M. PETIT (Région), V. PIROTTIN (commune), A. ROUSSEAU (commune).

Non-membres

- S. HEUSS (Arter), L. LOPEZ (Arter), M. GERMEAU (Ecores), F. REMACLE (commune).

Excusés

P. MICHIALINO (Foyer Jettois), E. JANSSENS (commune), P.M. ZALESKI (habitant).

Absents

A. YASSINE (Atrium), M. AZARYAN (habitante), D. PATERNOTTE (habitante).

Introduction

Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion. Il souhaiterait que les deux premiers points de l'ordre du jour soient abordés rapidement afin de pouvoir consacrer un maximum de temps à l'atelier sur les projets socio-économiques.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la CoQ 1
2. Remarques et questions liées au diagnostic partagé
3. Synthèse des trois groupes de travail : Associations / Ecoles / Atelier "Programme"
4. Présentation et analyse des appels à idées reçus
5. Présentation, analyse et première sélection des appels à projet socio-économiques reçus

1. Approbation du procès-verbal (PV) de la CoQ 1

Le président formule deux remarques sur le principe du PV.

- 1) Il a été décidé de ne pas indiquer systématiquement le nom des intervenants. Tout d'abord parce que c'est le fonctionnement observé dans les PV des autres CQD. Par ailleurs, tous les intervenants ne s'étant pas présentés, il a été jugé compliqué de systématiquement indiquer le nom de la personne. Si personne n'y voit d'inconvénient, nous procéderons ainsi à l'avenir. Personne ne formule de remarque.

2) Il est aussi décidé que les PV seront des textes synthétiques qui ne reprendront pas toutes les interventions. Les PV concentrent les points importants et les décisions prises.

Un habitant demande si la Cocof ou Tracé se sont manifestés en vue d'être représentés au sein de la CoQ. Le président répond par la négative.

Avant d'approuver le PV de la CoQ 1, un habitant demande que soit ajouté son commentaire concernant les problèmes de propreté devant les écoles primaires.

➔ Le PV est approuvé par la CoQ sous condition d'ajout de cet élément.

2. Retour sur le diagnostic

Le Bureau d'étude Arter demande si quelqu'un a une remarque concernant le diagnostic présenté lors de la CoQ 1. Personne ne formule de commentaire.

3. Présentation des actions participatives

Le BE revient sur les derniers ateliers participatifs :

- Appel à idées : Ce n'est pas une démarche officielle comme l'appel à projets. Cette activité a permis de récolter les idées des personnes qui ne se sont pas mobilisées pendant les évènements. Le listing est disponible pendant la pause, il sera envoyé aux membres après la CoQ et disponible auprès du service CQD de la commune.
- Atelier Associations : Plusieurs réunions ont été réalisées concernant l'appel à projets. Une générale à destination de toutes les associations, une avec les associations de la VGC et une avec les associations du « mieux Vivre ensemble ».
- Un groupe de travail « écoles » composé de l'école Jacques Brel et Van de Borne s'est réuni. Au sein de l'école Jacques Brel, une enquête diagnostic mise en place par la directrice a entre autre permis de révéler le sentiment d'insécurité ressenti chez les enfants. Cette réunion a également permis de répertorier les opportunités en terme de locaux disponibles sur le site.
 - Un habitant demande si l'école Sint Pieters était concernée par cette concertation. Le Bureau Arter répond qu'à cette occasion l'école n'était pas présente. En revanche, l'école est bien au courant du CQD et des opportunités puisqu'elle était autour de la table lors des concertations qu'il y a eu avec la VGC. Les informations concernant les problèmes avec le canisite, la sécurité à la sortie de l'école, sont donc bien remontées jusqu'au bureau d'étude.
- L'atelier « projets matériels » : L'objectif était d'implanter le programme d'action du CQD (crèche, logements, infrastructures, espace publics, ...) sur les terrains et bâtiments identifiés dans le périmètre du CQD.. Arter récapitule les tendances dans les choix des citoyens présents à cet atelier.
 - En réponse à une question d'un habitant, Arter rappelle que le projet de crèche n'est pas tenu à un nombre de places (même si la moyenne est de 24 à 49 places), mais aussi qu'il peut y en avoir une grande, deux petites, qu'elle peut être francophone, néerlandophone, privée, communale. Tout est ouvert.
 - Un habitant réagit concernant le site du canisite qu'on pensait être une opportunité mais qui appartiendrait à un privé ayant l'intention d'y construire et qu'il y aurait donc densification de ce côté-là. Le service CQD va se renseigner et tenir le bureau d'étude au courant.

- Un habitant précise que de nombreux participants étaient favorables à la préservation des potagers de la petite rue Esseghem et d'éviter les constructions à cet endroit. Arter confirme qu'il n'y a pas d'intention de construire.
- Rencontre avec le Foyer Jettois: Il a permis de compléter les informations provenant du monitoring de quartier et de la commune. Cette réunion a également permis d'examiner les possibilités offertes par les locaux du rez-de-chaussée des différents immeubles ainsi que pour le réaménagement de ces immeubles.

4. Analyse des projets socio-économiques

Les 28 fiches projets reçues ont été envoyées aux membres le lundi qui a précédé la tenue de la CoQ. Arter précise que les délais sont courts pour tout le monde et qu'il n'est pas demandé à la CoQ de réaliser un travail d'analyse complet à ce stade et de donner un avis définitif au terme de la réunion d'aujourd'hui. L'objectif poursuivi à l'occasion de cette réunion est de faire un premier exercice « à chaud », surtout pour dégager des orientations et des priorités. Il n'y aura donc pas de vote sur les projets. Les membres sont encouragés à poursuivre le travail chez eux et d'envoyer leur analyse et commentaires dans les 15 jours à l'adresse du service contrat de quartier de la commune : cqd-dw@jette.irisnet.be

Arter précise également que la CoQ est le premier organe à donner son avis concernant les projets socio-économiques. La CoQ du 30 novembre 2017 sera l'occasion de revenir sur le processus de sélection des projets.

Le bureau d'étude Ecores présente l'atelier participatif en vue de dégager des projets prioritaires pour les membres.

Les 28 projets sont regroupés par thématiques. L'objectif est de dégager les thématiques prioritaires et les projets prioritaires par thématique par petits groupes de 3 à 5.

- Une habitante demande si les fiches classées sous la mention « insertion socio-professionnelle » visent les jeunes du quartier ? Arter répond qu'on parle bien des gens du quartier. On peut très bien poser cette condition à un porteur de projet. Arter rappelle que d'autres appels à projets spécifiques pourraient être lancés pendant la durée du contrat de quartier, que ce soit au niveau citoyen ou associatif.
- Une habitante demande ce qu'il se passe dans le cadre où un projet est sélectionné mais conditionné à un local ou terrain qu'il ne trouverait pas.
Arter précise que le critère de faisabilité est intégré à la sélection, il s'agira aussi de proposer des lieux aux associations, voir si ces lieux leur conviennent.
- Un collectif de quartier demande qui est en charge du contrôle de l'utilisation des fonds.
Arter répond que deux organes de contrôles existent : d'abord la CoQ qui a un droit de regard sur les dépenses et qui peut les valider (avec un effet rétroactif). Ensuite, en tant que pouvoir subsidiant, la Région évidemment.
Le représentant de la Région précise qu'un acompte est prévu par projet et, qu'au moment du rapport financier annuel, les frais sont vérifiés par la Région. Le cas échéant, des vérifications sur place sont possibles.

- Un collectif demande ce qui se passe si on constate qu'un porteur de projet n'a pas utilisé les fonds au projet visé.
Arter répond qu'il existe un système de décompte négatif qui permet de bloquer les subsides. Par ailleurs, il est possible de modifier le programme de base et donc les projets intégrés. Si des projets ne sont pas faisables parce qu'une association n'existe plus, la commune et la CoQ peuvent introduire à la Région une modification du programme.
- Le collectif demande ce qui se passe dans le cas d'une association prévoyant l'insertion professionnelle de jettois qui n'engagerait finalement pas de jettois.
La Région répond qu'à défaut d'une justification valable, on pourrait dire que l'objectif de départ n'est pas atteint. Mais ce n'est jamais arrivé.
- Un comité de quartier demande si la région est attentive à la capacité financière d'une association à porter un projet.
Arter répond que d'expérience ce n'est pas la capacité budgétaire qui compte. En revanche, les subsides iront plus facilement vers les structures en place qu'à une nouvelle demande, c'est donc davantage l'expérience qui joue.
- Un habitant s'inquiète qu'il n'y ait pas de CoQ avant le 30 novembre. Il souhaiterait poser des questions aux porteurs de projets pédagogiques pour se rendre compte si les projets sont crédibles.
Arter rappelle que le but de la CoQ 2 n'est pas de faire une analyse définitive. Les membres auront le temps de développer leurs propres questions, de les rédiger et de soumettre les points que les équipes en charge pourront demander aux porteurs. Ils peuvent également prendre directement contact avec les porteurs de projets.

L'atelier commence, des groupes de trois à six personnes se forment. A la fin de l'atelier, les membres sont invités à poursuivre leur analyse et à communiquer les résultats au service contrat de quartier de la commune. La Commission de quartier se clôture. La prochaine Commission de quartier aura lieu le 30 novembre 2017.
